

* * *

Mgr Gravel, évêque de Nicolet ayant adressé à la Propagande un mémoire sur la question des écoles catholiques, au Manitoba. a reçu la réponse suivante :

“ Rome, 14 mars 1895.

“ Illustrissime et révérendissime seigneur,

“ La sainte Congrégation de la Propagande sait combien pénibles sont pour les catholiques du Manitoba certaines lois scolaires portées par le gouvernement de cette province ; et ce fait est d'autant plus affligeant qu'il va radicalement contre un état de choses établi dans ce pays, par de solennelles conventions en faveur des catholiques, si bien que ceux-ci voient leurs florissantes écoles gravement menacées.

“ Aussi, était-ce à bon droit que tout l'épiscopat canadien, par des lettres admirables de noblesse, a pris en main, devant le gouvernement fédéral, la défense de ces intérêts catholiques contre le danger si sérieux qui les menace ; à cette attitude des évêques, là où les droits des catholiques avaient été violés, ont répondu les sentiments du gouvernement fédéral et des actes. Cependant pour que les faits répondissent aux intentions, des difficultés se présentaient qu'il n'était pas facile de dédaigner. Mais, aujourd'hui qu'une décision récente du conseil privé de la couronne d'Angleterre a donné au gouvernement fédéral des pouvoirs déterminés pour traiter cette question, nous avons tout lieu d'espérer qu'une aussi importante affaire se règlera conformément à ce que réclament d'inaliénables droits, le bien de la religion et celui de l'État. Cet espoir ne dispense pas de mettre à profit, avec empressement, la faveur des circonstances, et de veiller avec la même vigilance sur les intérêts des catholiques. C'est pourquoi, dans une affaire de cette importance, cette sainte congrégation ne peut rester muette et ne point approuver, bénir et encourager le zèle des catholiques et surtout des évêques canadiens ; elle veut non seulement leur accorder ses justes louanges pour l'œuvre déjà accomplie par eux, avec tant d'ardeur et de succès, mais aussi les exciter à poursuivre de toutes leurs forces jusqu'à la victoire une aussi noble entreprise.

“ Une erreur bien fâcheuse s'est glissée dans l'esprit de quelques-uns qui ne voient rien de dangereux dans les écoles dites neutres et jugent qu'elles peuvent, sans péril pour la foi, être fréquentées par les enfants catholiques. Pour n'envisager la question qu'à ce point de vue, ces écoles dites neutres, par le seul fait qu'elles écartent de leur enseignement la vraie religion aussi bien que les autres, lui font un tort considérable en la privant de la première